

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2013	2012
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	(1.e.a) et (3)	6 711	7 178
<i>Effet du cours des métaux¹</i>		(2 022)	(2 306)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX METAL CONSTANT¹	(1.e.a) et (3)	4 689	4 872
Coût des ventes		(5 950)	(6 353)
<i>Coût des ventes à prix métal constant¹</i>		(3 928)	(4 046)
MARGE BRUTE		761	825
Charges administratives et commerciales ²		(514)	(548)
Frais de R&D		(76)	(75)
MARGE OPERATIONNELLE¹	(1.e.b) et (3)	171	202
Effet Stock Outil ³	(1.e.c)	(41)	(11)
Dépréciations d'actifs nets	(1.f.c) et (7)	(130)	(20)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(2)	(1)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	1	(1)
Frais connexes sur acquisitions		(0)	(6)
Coûts de restructuration	(22.b)	(180)	(21)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne	(30.a)	-	-
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ⁴	(14)	(1)	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(182)	142
Coût de l'endettement financier (brut)		(95)	(96)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	6
Autres charges financières	(5)	(19)	(22)
RESULTAT AVANT IMPOTS		(291)	30
Impôts sur les bénéfices	(9)	(39)	(5)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(330)	25
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE		(330)	25
- dont part du Groupe		(333)	27
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	(2)
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	(10)		
- résultat de base par action		(10,66)	0,91
- résultat dilué par action		(10,66)	0,90

¹ Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

² En 2013 cet agrégat inclut un effet non récurrent de 30 millions d'euros dû à la clôture de certains plans de retraite à prestations définies en Norvège et aux Etats-Unis.

³ Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré. (voir **Note 1.e.c**)

⁴ La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées dont l'activité opérationnelle se situe dans le prolongement de celle du Groupe a été reclassée en Résultat Opérationnel

Etat du résultat global consolidé

	2013	2012
<i>(en millions d'euros)</i>		
RESULTAT NET CONSOLIDE	(330)	25
Eléments recyclables	(205)	25
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Différences de conversion	(144)	(13)
Couverture des flux de trésorerie	(61)	38
Impôts sur éléments recyclables*	17	(12)
Eléments non recyclables	12	(75)
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	(75)
Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global	-	-
Impôts sur éléments non recyclables*	(4)	17
Total des autres éléments du résultat global	(180)	(45)
Total du résultat global	(510)	(20)
- part du Groupe	(513)	(18)
- part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	3	(2)

* Les **Notes 9.c** et **9.d** présentent la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

Etat de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2013	2012
ACTIF			
Goodwill	(11)	414	509
Autres immobilisations incorporelles	(12)	223	238
Immobilisations corporelles	(13)	1 135	1 256
Participations dans les entreprises associées	(14)	14	13
Autres actifs financiers non courants	(15)	51	50
Impôts différés actifs	(9.d)	120	141
Autres actifs non courants		7	3
ACTIFS NON COURANTS		1 964	2 210
Stocks et en-cours	(17)	1 031	1 125
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	218	335
Clients et comptes rattachés	(18)	1 012	1 080
Autres actifs financiers courants	(19)	88	113
Créances d'impôts courants sur les sociétés		28	31
Autres actifs non financiers courants		103	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(23)	987	847
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	30	1
ACTIFS COURANTS		3 497	3 644
TOTAL DES ACTIFS		5 461	5 854
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		42	30
Primes		1 569	1 301
Résultat et réserves consolidés		(61)	275
Autres composantes des capitaux propres		(1)	187
Capitaux propres - part du Groupe		1 549	1 793
Intérêts ne donnant pas le contrôle		51	50
CAPITAUX PROPRES	(20)	1 600	1 843
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(21)	382	444
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	(21)	16	19
Provisions (non courant)	(22)	32	232
Emprunts obligataires convertibles	(23)	445	433
Autres dettes financières (non courant)	(23)	604	595
Impôts différés passifs	(9.d)	82	114
PASSIFS NON COURANTS		1 561	1 837
Provisions (courant)*	(22)	394	77
Autres dettes financières (courant)	(23)	275	425
Dettes sur contrats de construction	(16)	126	210
Fournisseurs et comptes rattachés		1 108	1 136
Autres passifs financiers courants	(24)	93	65
Dettes sociales		205	202
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		25	28
Autres passifs non financiers courants		44	31
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	30	0
PASSIFS COURANTS		2 300	2 174
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 461	5 854

* Dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er janvier 2012	28 723 080	29	1 286	-	308	(19)	193	1 797	35	1 832
Résultat net	-	-	-	-	27	-	-	27	(2)	25
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(58)	26	(13)	(45)	0	(45)
Total du résultat global	-	-	-	-	(31)	26	(13)	(18)	(2)	(20)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	25	-	-	25	-	25
Plans d'options sur actions réservés au personnel* :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- sommes reçues de l'émission d'actions	670 962	1	15	-	-	-	-	16	-	16
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	2	-	-	2	18	20
31 décembre 2012	29 394 042	30	1 301	-	275	7	180	1 793	50	1 843
Résultat net	-	-	-	-	(333)	-	-	(333)	3	(330)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	8	(44)	(144)	(180)	(0)	(180)
Total du résultat global	-	-	-	-	(325)	(44)	(144)	(513)	3	(510)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(15)	-	-	(15)	(1)	(16)
Augmentations de capital	12 612 942	13	267	-	-	-	-	280	-	280
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- sommes reçues de l'émission d'actions	36 161	0	1	-	-	-	-	1	-	1
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	1	-	-	1	(1)	(1)
31 décembre 2013	42 043 145	42	1 569	-	(61)	(37)	36	1 549	51	1 600

* Y compris impact du plan Act 2012 (voir Note 20)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2013	2012
Résultat net consolidé, part du Groupe		(333)	27
Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	(2)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill) ¹		278	167
Coût de l'endettement financier (brut)		95	96
Effet Stock Outil ²		41	11
Autres retraitements ³		133	(3)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPOTS⁴		217	296
Diminution (augmentation) des créances		64	110
Diminution (augmentation) des stocks		(18)	(19)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		33	(100)
Impôts versés		(36)	(73)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(3)	(17)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		40	(99)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		257	197
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	5
Décaissements sur investissements corporels et incorporels ⁵		(194)	(166)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(10)	46
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) et (11)	(8)	(289)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) et (11)	2	1
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		(205)	(403)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE APRES INVESTISSEMENT		52	(206)
Emissions d'emprunts à long terme	(23)	3	526
Remboursements d'emprunts à long terme	(23)	(0)	(1)
Emissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(23)	(114)	(259)
- dont remboursement de l'OCEANE 2013		(85)	(241)
Augmentations / (réductions) de capital en espèces ⁶		281	16
Intérêts financiers versés		(64)	(73)
Dividendes payés		(15)	(33)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		91	176
Effet net des variations des taux de conversion		7	7
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		150	(23)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		818	840
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		968	817
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif		987	847
dont Concours bancaires courants - Passif		(19)	(30)

¹ Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

² Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir **Note 1.o**).

³ Pour 2013, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+39 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions, restructurations et pertes de valeur sur actifs détenus en vue de la vente) pour +92 millions d'euros. Pour 2012, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la charge d'impôts (+5 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions et restructurations) pour -7 millions d'euros.

⁴ Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de respectivement 43 millions d'euros en 2013 et de 27 millions d'euros en 2012), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

⁵ Le projet de construction de l'usine d'extra - haute tension de Charleston en Caroline du Sud a généré 40 millions d'euros de décaissement en 2013 versus 16 millions d'euros en 2012.

⁶ Sur le second semestre 2013, Nexans a lancé une augmentation de capital pour un montant net de 279 millions d'euros (se référer aux **Notes 2 et 20**).

a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 février 2014 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 15 mai 2014.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

o Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes applicables en 2013 :

- ✓ **Amendements à IFRS 1** « Première adoption des IFRS – prêts gouvernementaux »
- ✓ **Amendements à IFRS 1** « Hyperinflation grave et suppression de dates d'application fermes »
- ✓ **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – recouvrement des actifs sous-jacents ».
- ✓ **Amendements à IFRS 7** « Information à fournir – compensation des actifs et passifs financiers »
- ✓ **IFRS 13** « Evaluation à la juste valeur ». Au 31 décembre 2013, le Groupe a procédé à l'évaluation des risques de contreparties dans la juste valeur de ses dérivés. Les estimations étant non significatives, aucun impact comptable n'a été retenu.

Le Groupe avait appliqué par anticipation au 31 décembre 2012 les normes **IAS 19 Révisée** « Avantages au personnel » et **Amendement IAS1** « Présentation des autres éléments du résultat global ».

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB mais dont l'application n'est pas obligatoire en 2013 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne :

- ✓ **IFRS 10** « Etats Financiers consolidés ».
- ✓ **IFRS 11** « Partenariats ».
- ✓ **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».
- ✓ **Amendement consécutif** à IFRS10, 11, 12 sur **IAS 28** « Participation dans des entreprises associées et les co-entreprises » et **Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12.**
- ✓ **Amendements à IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers ».
- ✓ **IFRIC 21** Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier, non encore approuvée par l'UE
- ✓ **IAS 36** Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Le Groupe n'anticipe pas à ce stade de l'analyse d'impact significatif sur les comptes consolidés en lien avec l'application de ces nouvelles normes.

o **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- ✓ Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.f.a**, **Note 1.f.b**, **Note 1.f.c**).
- ✓ Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.e.e**).
- ✓ Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.e.a** et **Note 16**).
- ✓ Evaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.f.i** et **Note 21**).
- ✓ Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.f.j**, **Note 22** et **Note 30**).
- ✓ Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.f.k** et **Note 26**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir

d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.f.c**).

c. Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. En conséquence :

- ✓ Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au taux de change à la date de clôture.
- ✓ Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste "Différences de conversion". La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 '*Effet des variations des cours des monnaies étrangères*', les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.f.k.**

d. Regroupements d'entreprises

- ✓ Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.
- ✓ Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquéreur évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel). Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise.

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- ✓ Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- ✓ Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels 'ajustements de période d'évaluation'. Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période

d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39.

e. Eléments de comptes de résultat

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 25.d**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2013 et 2012).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- ✓ Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- ✓ Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 'Coûts d'emprunts'. Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en '*Montants dus par les clients sur les contrats de construction*' (à l'actif) et si le solde est négatif en '*Montants dus aux clients sur les contrats de construction*' (au passif) (se référer à la **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des '*Montants dus par les clients sur les contrats de construction*' et '*Montants dus aux clients sur les contrats de construction*' au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

b. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.f.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.f.h**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.f.i**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.e.c**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 25.d**):

- ✓ Un effet 'prix' : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- ✓ Un effet 'volume' : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.f.d**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 25.d**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil.

d. Résultat financier

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- Les charges d'intérêts des dettes financières ;
- Les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie ;
- Les provisions ou reprises de provision pour dépréciation d'investissement financier ;
- Les charges nettes d'intérêts sur engagements sociaux.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 5 et 23**.

e. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.f.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

f. Postes du bilan

a. Immobilisations incorporelles

Le goodwill est traité en **note 1.d** et **note 1.f.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- ✓ Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- ✓ Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

- ✓ Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont amortis immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « *Montants dus par les clients sur contrats de construction* » et « *Montants dus aux clients sur contrats de construction* ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels : 20 ans
- ouvrages d'infrastructure : 10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :
 - composants de mécanique lourde : 30 ans
 - composants de mécanique moyenne : 20 ans
 - composants de mécanique légère : 10 ans
 - composants électriques et électroniques : 10 ans
- petit outillage : 3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le

baillieur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwills, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée ou un actif non encore prêt à être mis en service un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- ✓ UGT Actifs retenues: lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension par exemple). Le maillage des UGT Goodwill est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- ✓ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

- ✓ Business plans à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- ✓ Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à 5 ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- ✓ Extrapolation des flux d'exploitation au delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne «Dépréciations d'actifs nets» sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (cf note **1.f.g**).

d. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- ✓ Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- ✓ Produits finis et produits-en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.f.d**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêté des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.f.d**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

e. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des

indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- ✓ La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- ✓ Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

g. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif sauf celles qui en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat dans la ligne « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- ✓ Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- ✓ Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- ✓ Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- ✓ Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- ✓ Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

h. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

i. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.f.i**) :

- ✓ La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("projected unit credit method"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à

prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;

- ✓ Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- ✓ Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme révisée d'IAS 19.
- ✓ Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

j. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.f.i.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

k. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

i. Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Instruments hybrides – OCEANE :

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres .

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

ii. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisé, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

iii. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- ✓ La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Différences de conversion ». Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou la participation étrangère est cédée (pour la part Groupe, la part revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle étant décomptabilisée sans transiter par le compte de résultat).
- ✓ La part dite « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée directement en résultat financier.

Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- ✓ La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- ✓ La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

a) Gouvernance et direction générale

Conseil d'Administration de la Société

En mars 2013, la Société a mis en place un Comité Stratégique composé du Président-Directeur Général et de quatre autres administrateurs. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013 a renouvelé les mandats d'administrateurs de messieurs Jérôme Gallot et Francisco Pérez Mackenna (candidat proposé par l'actionnaire principal Invexans, anciennement Madeco (groupe Quiñenco) en application du pacte conclu avec la Société. Sur proposition d'Invexans, les actionnaires ont également nommé Monsieur Andrónico Luksic Craig, proposé par le groupe Quiñenco, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillermo Luksic Craig, décédé. A l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

Organisation de la gouvernance du Groupe Nexans

Le Groupe a annoncé l'arrivée au cours de l'été 2013 d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant que 'Chief Operating Officer'. Son arrivée renforce la Direction Générale, et vise à accélérer le déploiement des initiatives stratégiques du Groupe.

Fin novembre 2013, le périmètre et la composition du Management Board (anciennement dénommé Comité de Direction) ont été modifiés. Le Management Board a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur général, le Management Board est composé de : Arnaud Poupart-Lafarge, 'Chief Operating Officer', Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint, Anne-Marie Cambourieu, Directeur des Ressources Humaines, Benjamin Fitoussi, Directeur de la Stratégie et du Développement, Nicolas Badré, Directeur Financier, et Patrick Noonan, Secrétaire Général.

b) Evolution du dispositif industriel de l'entité Nexans en Australie

Du fait d'une dégradation forte de l'environnement macroéconomique en Australie, le Groupe a mené son analyse stratégique conduisant à faire évoluer le dispositif local. Dans ce cadre, le Groupe a doté une charge de dépréciation de 80 millions d'euros relative à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » au 30 juin 2013 :

- ✓ L'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » rassemble les activités de Nexans Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- ✓ Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.
- ✓ Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu, le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.
- ✓ En réaction à cette situation préoccupante, le Groupe a mis en place une analyse stratégique afin de mettre en place un plan d'action répondant à des besoins de transformation. Ce plan repose sur une intégration plus poussée des activités australiennes dans la « supply chain » régionale, sur une réduction

drastique de coûts et sur la simplification et l'optimisation des process de fabrication et d'achat. La mise en œuvre de ce plan est en cours à fin 2013.

c) Réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe pour préserver sa compétitivité

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation. Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe. Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

Au 31 décembre 2013, une provision pour restructuration a été dotée dans chaque pays concerné, totalisant la somme de 112 millions d'euros. Une charge additionnelle de 4 millions d'euros a été supportée sur la période.

d) Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription

Le 15 octobre 2013, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription afin notamment de renforcer son bilan, soutenir son profil de crédit et donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe. Les caractéristiques et les modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus portant visa AMF n° 13-541 en date du 14 octobre 2013.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 283 791 195 euros et s'est traduit par la création de 12 612 942 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 582 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 205 %. 12 260 265 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 97,2 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 13 618 412 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 352 677 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont intervenus le 8 novembre 2013. A cette date, le capital de la Société était composé de 29 430 203 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, soit un montant total de 29 430 203 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000044448.

Cette augmentation de capital permet à la Société de :

- Renforcer son bilan en :
 - Améliorant la structure du capital impacté par un certain nombre d'éléments non récurrents (adoption IAS19 R, évolution des devises et des métaux sur les justes valeurs des dérivés, et réserves de conversion) ;
 - Ramenant les ratios dette nette / EBITDA et dette nette / capitaux propres à des niveaux plus bas ;
- Soutenir le profil de crédit en :
 - Soutenant les ratings de crédit et optimisant les coûts de financement, notamment en procédant, sous réserve des conditions de marché, à des rachats ou remboursements des dettes locales (qui pourraient être de l'ordre de 100 millions d'euros) ou des instruments de financement du Groupe ;
 - Augmentant la flexibilité financière à travers l'obtention pérenne de sources de financement diversifiées ; et
- Donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe.

e) Enquêtes des autorités européennes de la concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

Les détails de l'enquête et des différentes étapes procédurales sont décrits dans la **Note 30** de l'annexe aux états financiers consolidés du 31 décembre 2013.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Note 3 Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- ✓ **'Transmission, distribution et opérateurs'**, constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment 'Transmission, distribution et opérateurs' est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- ✓ **'Industrie'**, regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.
Ce segment 'Industrie' est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- ✓ **'Distributeurs et installateurs'**, comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.
Ce segment 'Distributeurs et installateurs' est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique '**Autres**' inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité 'Fils conducteurs' comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique 'Autres' il convient de mentionner les faits suivants :

- ✓ Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2013 est constitué à hauteur de 86% du chiffre d'affaires dégagé par les activités 'Fils conducteurs' du Groupe (89% au 31 décembre 2012).
- ✓ En 2013 comme en 2012, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

a. Informations par segment opérationnel

<i>2013 (en millions d'euros)</i>	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 469	1 550	1 952	740	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 034	1 222	1 155	278	4 689
Marge opérationnelle	70	42	37	22*	171
Dotation aux amortissements et dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)**	(117)	(48)	(76)	(8)	(249)

*Ce montant inclut un effet positif de 30 millions d'euros liés à la réduction et liquidation de deux plans de pension à prestations définies (voir **Note 21**).

**Les montants renseignés sur cette ligne ne tiennent pas compte de la perte résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente au sens de la norme IFRS 5.

<i>2012 (en millions d'euros)</i>	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 544	1 554	2 214	866	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 088	1 195	1 285	304	4 872
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2013	2 014	1 181	1 237	290	4 722
Marge opérationnelle	70	44	78	10	202
Dotation aux amortissements et dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(86)	(36)	(32)	(15)	(169)

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

b. Informations pour les pays principaux

<i>2013 (en millions d'euros)</i>	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	929	751	699	4 332	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	667	636	635	2 751	4 689
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	125	172	1 342	1 785

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

<i>2012 (en millions d'euros)</i>	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	1 089	729	673	4 687	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	759	600	603	2 910	4 872
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2013	759	600	577	2 786	4 722
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	121	194	1 554	2 015

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2013 et 2012.

Note 4 Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

		2013	2012
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 146	1 164
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice*	(en nombre de salariés)	25 843	25 080
Droit individuel à la formation **	(en heures)	338 000	345 000

* Les effectifs de Nexans Yanggu New Rihui n'étaient pas inclus dans les chiffres du 31 décembre 2012, à fin 2013 ils représentent 1 032 personnes.

** Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 2,9 millions d'euros sur 2013 (dont 0,5 million d'euros relatifs aux plans de stock-options) contre 2,8 millions d'euros sur 2012 (dont 1,3 million d'euros relatifs aux plans de stock-options). Se référer également à la **Note 20**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 5 Autres charges financières

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(9)	(7)
Pertes et gains de change (nets)	8	6
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux*	(15)	(19)
Autres	(4)	(3)
Autres charges financières	(19)	(22)

* Se reporter à la **Note 21**

Note 6 Plus et moins-value de cession d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	1	2
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	0	(3)
Autres	-	-
Plus et moins-value de cession d'actifs	1	(1)

Note 7 Dépréciations d'actifs nets

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Pertes de valeur sur immobilisations	(61)	(35)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	18
Pertes de valeur sur goodwill	(43)	(3)
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(26)	-
Dépréciations d'actifs nets	(130)	(20)

Evolutions majeures

Le Groupe procède chaque semestre à une revue de la valorisation de ses goodwills, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer à la **Note 1.f.c.**).

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge sur le premier semestre 2013 de 80 millions d'euros liée à la dépréciation du goodwill pour 43 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 37 millions d'euros de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006.

Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.

Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu, le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.

Au 31 décembre 2013, une dépréciation d'immobilisations corporelles de 7 millions d'euros a été dotée sur l'UGT « Russie », comprenant l'activité de Nexans en Russie. Cette perte de valeur s'explique par la baisse de la rentabilité opérationnelle future en raison d'une concurrence locale renforcée et de barrières douanières élevées.

La charge nette résiduelle de pertes de valeur sur immobilisations de 17 millions d'euros concerne des immobilisations corporelles ou financières, présentant les caractéristiques suivantes : investissements de la période liés à des UGT dépréciées au 31 décembre 2012, immobilisations corporelles basées dans des pays souffrant d'une perspective économique dégradée et d'un contexte politique incertain ou encore investissements non consolidés présentant des pertes de valeur par rapport à la valeur comptable.

Les pertes de valeurs sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à 26 millions d'euros (se référer également à la **Note 8**).

La charge nette de 20 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2012 couvrait :

- Principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l'entité « Egypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012 pour un montant total de 17 millions d'euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Egypte, l'activité de câble d'énergie s'était fortement ralentie et les perspectives d'un retour à la normale à court terme apparaissaient incertaines.
- La charge nette résiduelle concernait la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu'en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l'UGT « Métallurgie Canada » et de l'UGT « Utilities Europe » qui présentaient de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.
- Pour le solde, les immobilisations pour coût de remplacement, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles ne permettaient pas au 31 décembre 2012 d'envisager un renversement de cette position.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Stabilité des taux d'actualisation des principales zones monétaires au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012 à l'exception du taux d'actualisation retenu pour l'Australie en baisse de 50 points de base du fait de la diminution du taux sans risque.
- Stabilité des taux de croissance à l'infini des principales zones géographiques, qui sont alignées depuis 2009 sur les projections de croissance à moyen et long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	2013	2012	2013	2012
Australie	8,5%	9,0%	3,0%	3,0%
Bésil	9,5%	9,5%	4,0%	4,0%
Canada	8,0%	8,0%	2,0%	2,0%
Chine	10,0%	10,0%	5,5%	5,5%
Egypte	13,0%	13,0%	6,0%	6,0%
Etats Unis	8,0%	8,0%	2,5%	2,5%
Europe (Zone Euro)	8,0%	8,0%	2,0%	2,0%

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2013 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2014 et Plan Stratégique 2014-2016).

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2013. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou

proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois).

Par rapport aux hypothèses retenues en 2012, on note principalement une diminution des cours du cuivre et de l'aluminium la première année avec une tendance dans le temps comparable à l'évolution des cours à termes observés sur les marchés à fin octobre 2012.

Euros / tonne	Cuivre		Aluminium	
	2013	2012	2013	2012
2013		5 963		1 512
2014	5 334	5 938	1 417	1 577
2015	5 354	5 907	1 483	1 644
2016	5 352	5 874	1 542	1 707
2017	5 347	5 839	1 599	1 762
2018	5 336	5 839	1 650	1 762
Valeur terminale	5 336	5 839	1 650	1 762

UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables et/ou un goodwill significatifs au regard du Groupe au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous-groupe Madeco acquis en 2008, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill de 123 millions d'euros au 31 décembre 2013 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 30 millions d'euros.
- L'UGT « Ressources Amérique du Nord », correspondant aux activités d'AmerCable, porte un goodwill de 107 millions d'euros ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 17 millions d'euros.
- L'Australie (UGT correspondant au groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte, au 31 décembre 2013, un goodwill de 91 millions d'euros et 17 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables.
- L'UGT « Industrie Europe » regroupant notamment les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss, sociétés ayant fusionné dans la société Nexans Intercablo en 2012, en Italie qui porte un goodwill de 24 millions d'euros au 31 décembre 2013 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.
- L'UGT « Chine » qui intègre depuis le second semestre 2012 la société chinoise Shandong Yanggu, nouvellement nommée Nexans Yanggu New Rihui, a un goodwill s'élevant à 17 millions d'euros au 31 décembre 2013 et des immobilisations incorporelles non amortissables de 5 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.f.c**. Les hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la revue 2013 de la valeur des goodwill et actifs corporels et incorporels, conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros au 31 décembre 2013 portant sur l'UGT « Russie ».
- Une diminution du taux d'EBITDA (marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants de 50 points de base par rapport aux hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation d'actif conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros portant sur l'UGT « Russie ».
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2013. L'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2013 n'aurait pas d'impact matériel sur le calcul de la charge de dépréciation comptabilisée en 2013.

Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2013 sont les suivants (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2014	5 294	1 361
2015	5 240	1 418
2016	5 183	1 469
2017	5 138	1 524
2018	5 122	1 573
Valeur terminale	5 122	1 573

Note 8 Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Le Groupe a engagé un programme actif de cession de l'entité International Cable Company, basée en Egypte et de Nexans Indelqui, basée en Argentine. Dans les deux cas, le Groupe a enregistré des manifestations d'intérêts d'opérateurs industriels rendant hautement probable une cession dans un délai inférieur à un an. Les activités d'International Cable Company sont rattachées au segment opérationnel Transmission, Distribution et Opérateurs, celles de Nexans Indelqui à la fois au segment Transmission, Distribution et Opérateurs, et au segment Distributeurs et Installateurs.

Ces deux entités remplissent les critères des activités détenues en vue de la vente au sens de la norme IFRS 5, et sont présentées en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2013 pour Nexans Indelqui et depuis le 30 juin 2013 pour International Cable Company.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a évalué ces groupes d'actifs au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Etat de la situation financière des entités concernées

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2013	Affectation de la perte de valeur *	Valeur nette comptable après affectation de la perte de valeur
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	-	-	-
Stocks et en-cours, nets	14	(1)	13
Clients et autre créances	28	(11)	17
Autres actifs	2	(2)	0
Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	44	(14)	30
Fourisseurs et comptes rattachés	14		14
Autres passifs	16		16
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	30		30

* Le montant de la perte de valeur affectés aux actifs classés en « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » n'intègre pas une provision pour risque financier d'un montant de 12 millions d'euros. Le total de la perte de valeur sur les actifs détenus en vue de la vente s'élève à 26 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les réserves de conversion liées à l'entité International Cable Company représentent un gain de 2 millions d'euros, celles liées à Nexans Indelqui représentent une perte de 12 millions d'euros.

a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Charge d'impôts exigible	(41)	(44)
Produit/(Charge) d'impôts différés	2	39
Impôts sur les bénéfices	(39)	(5)

En 2013, la Société Nexans SA est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. A ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

<i>Preuve d'impôt en millions d'euros</i>	2013	2012
Résultat avant impôts	(291)	30
-dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(1)	0
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(290)	30
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43%	36,10%
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	100	(11)
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	(8)	2
- Changement de taux d'impôt de la période	2	3
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(115)	(3)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(7)	(4)
- Autres différences permanentes	(11)	8
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(39)	(5)
Taux d'impôt effectif (%)	-13,55%	18,08%

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

La contribution de 3% sur les dividendes n'est pas significative.

c. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2013, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

	1 ^{er} janvier 2013	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Différences de conversion	(4)	(0)	-	(0)	(4)
Couverture des flux de trésorerie	(6)	22	(5)	17	12
Impôt sur les éléments recyclables	(10)	22	(5)	17	8
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	41	(4)	N/A	(4)	37
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	-	-
Impôt sur les éléments non recyclables	41	(4)	-	(4)	37

*Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.f.k**).

d. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2013	Impact Résultat	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2013
Immobilisations	(91)	2	(2)	-	6	(85)
Autres actifs	(9)	(25)	-	-	4	(30)
Engagements auprès du personnel	84	(0)	-	(4)	(2)	78
Provisions pour risques et charges	10	22	-	-	(3)	29
Autres dettes	(15)	13	-	17	0	15
Reports déficitaires	357	111	-	-	(20)	448
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	336	123	(2)	13	(15)	455
Impôts différés actifs non reconnus	(309)	(121)	-	-	13	(417)
Impôts différés nets	27	2	(2)	13	(1)	38
- dont impôts différés actifs reconnus	141					120
- dont impôts différés passifs	(114)					(82)
Impôts différés nets hors écarts actuariels	(15)	2	(2)	17	8	10

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 417 millions d'euros au 31 décembre 2013 (309 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e** ci-après.

e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 448 millions d'euros au 31 décembre 2013 (357 millions d'euros au 31 décembre 2012), qui se répartit principalement comme suit :

- ✓ Les filiales allemandes à hauteur de 160 millions d'euros (158 millions d'euros au 31 décembre 2012) dont 15 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2013 (20 millions d'euros au 31 décembre 2012)
- ✓ Les filiales françaises à hauteur de 121 millions d'euros (83 millions d'euros au 31 décembre 2012) non reconnus.

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Année N+1	2	2
Années N+2 à N+4	8	8
Années N+5 et suivantes	438	347
Total	448	357

f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Note 10 Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2013	2012
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(333)	27
Charges sur obligations convertible OCEANE, nettes d'impôts	Relutif	Relutif
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)	(333)	27
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	31 271 353	28 967 527
Nombre moyen d'instruments dilutifs*	0 (Instruments relutifs)	148 418
Nombre moyen d'actions dilué	31 271 353	29 115 945
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	(10,66)	0,91
- résultat dilué par action	(10,66)	0,90

* Les obligations convertibles OCEANE, les actions gratuites ou de performance et les options de souscription ne sont pas prises en compte dans le calcul car elles sont relatives. Pour le détail complet des instruments de capitaux propres voir détail dans le 'Rapport de Gestion' (paragraphes 7.5 et 8.1).

Note 11 Goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Pertes de valeur	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée
1^{er} janvier 2012	452	(66)	386
Regroupements d'entreprises	131	-	131
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(3)	(3)
Effets de change	(6)	1	(5)
Autres mouvements*	2	(2)	-
31 décembre 2012	579	(70)	509
Regroupements d'entreprises	(4)	-	(4)
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(43)	(43)
Effets de change	(55)	10	(45)
Autres mouvements*	(8)	5	(3)
31 décembre 2013	512	(98)	414

* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Tous les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.f.c et 7**.

Principales évolutions

L'évolution du goodwill au cours de l'année 2013 (414 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 509 millions d'euros au 31 décembre 2012) est principalement liée à la dépréciation du goodwill Olex de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Australie » pour 43 millions d'euros (se référer à la **Note 7**), à l'allocation du goodwill de Shandong Yanggu New Rihui, nouvellement nommée Nexans Yanggu New Rihui, ainsi qu'aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwills du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Au cours de l'exercice 2012, les principaux mouvements sur le goodwill correspondaient :

- A la dépréciation du goodwill de l'entité égyptienne pour 3 millions d'euros.
- A l'acquisition de 100% de la société américaine AmerCable le 29 février 2012 générant un goodwill après allocation de 111 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- A l'acquisition de 75% de la société Shandong Yanggu New Rihui.

Le prix d'acquisition s'élevait à 75,7 millions d'euros (soit 606 millions de RMB) au 31 décembre 2012, soumis à des ajustements de prix non finalisés qui ont donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe de 1 million d'euros en 2013.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élevait à 175 millions de RMB, soit, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, 22 millions d'euros. Le tableau ci-après présente les principaux événements de détermination du goodwill provisoire :

(en millions d'euros)	Acquisition 2012
Coût d'acquisition	76
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	76
Coût d'acquisition des titres (A)	76
Actif	
Immobilisations (y compris financières)	70
Stocks	19
Créances	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Impôts différés actifs	1
Autres actifs	6
Passifs	
Provisions	0
Dettes financières	52
Impôts différés passifs	0
Autres passifs	35
Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)	72
Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis	18
Actif net part du Groupe acquis (B)	54
Goodwill (A)-(B)	22

Les coûts d'acquisition correspondants s'élevaient à 3 millions d'euros et étaient comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.d**), ils étaient présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé : « Frais connexes sur acquisitions ».

Allocation sur acquisition de Nexans Yanggu New Rihui

L'évolution entre le goodwill de Nexans Yanggu New Rihui de 22 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2012 et le goodwill après allocation de 17 millions d'euros (soit 143 millions de RMB) peut être détaillée comme suit :

(en millions d'euros)

Goodwill provisoire de Nexans Yanggu New Rihui au 31 décembre 2012	22	
Allocation aux marques	(5)	a) 1
Allocation aux relations clientèles	(4)	a) 2
Impôts différés passifs nets	3	b)
Intérêts minoritaires	2	c)
Effets de change	(1)	
Goodwill après allocation au 31 décembre 2013	17	

- a) Nexans a procédé sur le premier semestre 2013 à l'évaluation des actifs incorporels de Nexans Yanggu New Rihui. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé :
1. Les marques, qui ont été considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amorties.
 2. Les relations clientèles, considérées comme amortissables.
- b) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition : ils recouvrent les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs incorporels acquis.
- c) Nexans ayant acquis 75% de Shandong Yanggu New Rihui, l'allocation du prix d'acquisition a également un impact sur la quote-part des minoritaires.

a) Évolution des immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1^{er} janvier 2012	35	170	70	5	36	316
Acquisitions	-	-	3	-	8	11
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	18	37	(0)	-	6	61
Effet de change	(0)	1	0	(0)	0	1
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	-	4	-	(3)	1
31 décembre 2012	53	208	77	5	46	389
Acquisitions	-	-	2	0	16	18
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	5	4	(0)	-	(1)	8
Effet de change	(6)	(24)	(3)	(0)	(4)	(37)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	2	(1)	(1)	(0)
31 décembre 2013	52	188	78	3	56	377

b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1^{er} janvier 2012	-	61	61	4	6	132
Dotations aux amortissements	-	13	6	0	0	19
Pertes de valeur*	-	-	0	0	-	0
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Effet de change	-	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	-	(0)	-	1	1
31 décembre 2012	-	74	67	4	6	151
Dotations aux amortissements	-	13	5	0	1	19
Pertes de valeur*	-	-	-	1	0	1
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(11)	(2)	(0)	(1)	(14)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	(1)	(1)	1	(1)
31 décembre 2013	-	76	69	3	6	154

* Voir Note 7.

a) Évolution des immobilisations corporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Immobilisations en cours	Autres	
1^{er} janvier 2012	95	739	2 239	99	240	3 412
Acquisitions	0	5	45	92	13	155
Cessions	(0)	(2)	(19)	-	(2)	(23)
Regroupements d'entreprises	0	31	52	0	0	83
Effet de change	0	1	4	1	2	8
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	(1)	(3)	-	(0)	(4)
Autres mouvements *	0	22	69	(107)	3	(13)
31 décembre 2012	95	795	2 387	85	256	3 618
Acquisitions	-	7	42	114	6	169
Cessions	(1)	(4)	(40)	(0)	(2)	(47)
Regroupements d'entreprises	-	(1)	(2)	-	(0)	(3)
Effet de change	(6)	(32)	(124)	(7)	(12)	(181)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	(2)	(5)	(21)	-	(2)	(30)
Autres mouvements *	1	13	39	(73)	(7)	(27)
31 décembre 2013	87	773	2 281	119	239	3 499

* Dont, le cas échéant, transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Autres		
1^{er} janvier 2012	11	518	1 542	181		2 252
Dotations aux amortissements	0	18	98	13		129
Pertes de valeur *	2	5	26	2		35
Reprises de pertes de valeur *	(1)	(0)	(16)	(0)		(17)
Reprises sur cessions	(0)	(2)	(18)	(2)		(22)
Regroupements d'entreprises	(0)	(0)	(1)	(0)		(2)
Effet de change	0	2	4	1		7
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	(1)	(2)	(0)		(3)
Autres mouvements **	(0)	(1)	(12)	(4)		(17)
31 décembre 2012	12	539	1 621	190		2 362
Dotations aux amortissements	0	19	94	12		125
Pertes de valeur *	1	11	42	1		55
Reprises de pertes de valeur *	-	-	0	-		0
Reprises sur cessions	-	(3)	(39)	(2)		(44)
Regroupements d'entreprises	-	(1)	(2)	(0)		(3)
Effet de change	(1)	(17)	(78)	(7)		(103)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	(2)	(5)	(21)	(2)		(30)
Autres mouvements **	-	1	5	(4)		2
31 décembre 2013	10	544	1 622	188		2 364

* Voir Note 7.

** Dont mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

c) Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 40 millions d'euros au 31 décembre 2013 (65 millions d'euros au 31 décembre 2012). En 2012 et dans une moindre mesure en 2013, ce montant intègre les engagements fermes liés à la construction d'une usine de production de câbles haute tension à Charleston, aux Etats-Unis.

Note 14 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

a) Valeur d'équivalence

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	<i>% de contrôle</i>	2013	2012
Cabliance Maroc et Cabliance Belgique	50,00%	3	1
Qatar International Cable Company	30,33 %	(1)	1
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	7	8
Recycables	36,50 %	5	3
Total		14	13

b) Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

Etat résumé de la situation financière

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	60	60
Actifs circulants	58	37
Total capitaux employés	118	97
Capitaux propres	37	36
Dettes financières nettes	16	21
Autres dettes	65	40
Total financement	118	97

Compte de résultat résumé

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	137	140
Résultat opérationnel	2	2
Résultat net	(3)	(1)

Note 15 Autres actifs financiers (non courants)

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Prêts et créances à long terme	22	17
Titres disponibles à la vente*	17	20
Autres	12	13
Total	51	50

*Les titres disponibles à la vente sont valorisés au coût historique.

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

<i>Au 31 décembre 2013, en millions d'euros</i>	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	22	-	18	4
Autres	12	-	11	1
Total	34	-	29	5

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 29.a**) sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2013	14	6	-	-	20
2012	9	5	-	-	14

Les 'Prêts et créances à long terme' sont dépréciés à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2013 (1 million d'euros au 31 décembre 2012). Les 'Prêts et créances à long terme' ne présentent pas d'arriéré de paiement au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

Les 'Autres' actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (8 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà.

Note 16 Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Actifs sur contrats de construction	218	335
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	218	335
Dettes sur contrats de construction	126	210
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	18	71
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	108	138
Total contrats de construction Actif (Passif), net	92	125

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice):

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	2 832	3 120
Facturations intermédiaires	2 632	2 856
Solde net hors avances reçues	200	264
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	218	335
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	(18)	(71)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2013 s'élève à 741 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 780 millions au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, il n'y a pas de passif éventuel significatif.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 41 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Note 17 Stocks et en-cours

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Matières premières et marchandises	324	385
En-cours de production industrielle	284	298
Produits finis	480	502
Valeur brute	1 088	1 185
Dépréciation	(57)	(60)
Valeur nette	1 031	1 125

Note 18 Clients et comptes rattachés

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Valeur brute	1 050	1 124
Dépréciation	(38)	(44)
Valeur nette	1 012	1 080

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 75 millions d'euros et 71 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit 'On Balance Sheet' voir **Note 25.a**). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 25.e** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Clôture
2013	44	10	(5)	(5)	(6)	38
2012	39	8	(5)	(3)	5	44

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echues de 30 à 90 jours	Echues au-delà de 90 jours
31 décembre 2013	23	17
31 décembre 2012	27	36

A fin décembre 2013 et fin décembre 2012, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs télécom majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 19 Autres actifs financiers courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Instruments dérivés	33	60
Dépôts versés	8	9
Actifs financiers court terme	0	0
Autres créances opérationnelles	27	21
Autres créances non opérationnelles	4	9
Autres	24	15
Valeur brute	96	114
Dépréciation	(8)	(1)
Valeur nette	88	113

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 26.a**).

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 25.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 2 million d'euros au 31 décembre 2013 (1 million d'euros au 31 décembre 2012).

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2013 de 42 043 145 actions entièrement libérées (29 394 042 actions au 31 décembre 2012), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2013. Si jamais l'Assemblée Générale décidait de distribuer un dividende, le montant global du dividende pourrait varier en fonction du nombre d'actions.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. A l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2014 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions¹. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a autorisé le 14 mai 2013 la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action, mis en paiement le 22 mai 2013 pour un montant de 14,7 millions d'euros.

c. Actions propres

Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2013, il existe 1 408 832 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 3,4 % du capital (1 389 395 options au 31 décembre 2012 donnant droit à 4,7 % du capital).

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2013:

¹ Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 15 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2014) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2014.

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital* (en euros)	Période d'exercice des options
23 novembre 2005	344 000	361 447	0	40,13	34,43	23 novembre 2006** – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	398 317	383 488	76,09	65,28	23 novembre 2007** – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	32 147	17 484	100,94	86,60	15 février 2009*** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	354 841	331 161	71,23	61,11	22 février 2009** – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	358 633	314 285	43,46	37,29	25 novembre 2009** – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	389 026	362 414	53,97	46,30	9 mars 2011** – 8 mars 2018
Total	1 670 590	1 894 411	1 408 832			

* Se référer aux *Notes 2 et 20.i*.

**Acquis à raison de 25% par an.

***Acquis à raison de 50% au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 389 395	60,01
Options attribuées au cours de la période	223 821	51,96
Options annulées au cours de la période	(168 223)	39,42
Options exercées au cours de la période	(36 161)	40,24
Options échues au cours de la période	-	-
Options en circulation à la fin de la période	1 408 832	53,44
dont options exerçables à la fin de la période	1 317 968	53,93

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2012 et 2013 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00%	30,00%	33,00%	38,00%	42,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70%	4,00%	3,34% -3,46%	2,72%-2,87%	2,04%-2,54%
Taux de dividendes (en %)	1,50%	1,50%	3,13%	4,68%	2,64%
Juste valeur de l'option (en euros) **	22,79	28,22	19,24 – 17,44	9,38 – 8,47	19,71 – 17,85

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** A partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les conditions d'obtention des options de souscriptions sont détaillées dans le rapport de gestion en partie 7.5.

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2013, une charge de 0,5 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (1,3 million d'euros en 2012) (voir **Note 4**).

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription ont été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes :

- ✓ 275 000 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2013 ;
- ✓ 121 370 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2012.

Au 31 décembre 2013, il existe 587 460 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 1,4 % du capital (232 400 actions au 31 décembre 2012 donnant droit à 0,8% du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2013:

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	131 237	128 370	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	141 478	140 083	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	319 007	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)

* Se référer aux *Notes 2 et 20.i*.

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	232 400
Actions attribuées au cours de la période	359 322
Actions annulées au cours de la période	(4 262)
Actions acquises au cours de la période	-
Actions en circulation à la fin de la période	587 460

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2012 et 2013 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012	24 juil. 2013
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81	40,21
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Volatilité (en %)*	48%	43%	41%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50%	0,25%	0,35%
Taux de dividendes (en %)	2,0%	2,8%	2,8%
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11	19,82 – 30,23	12,94 – 35,95

* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière

La partie du rapport de gestion sur les actions gratuites (7.5) détaille les conditions d'obtention des stocks options.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2013, une charge de 3,5 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (dont 1,1 million d'euros de taxes sociales) au titre des plans 2011, 2012 et 2013. Sur l'exercice 2012, une charge de 1,4 million d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (dont 0,4 million d'euros de taxes sociales).

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance a été revu sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Cables est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ces puts ont été constatés au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste « Intérêts ne donnant pas le contrôle » pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill. A noter que l'engagement au titre de ces puts a été porté de 7% à 10 % du capital de Liban Cables au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, l'un des put est arrivé à échéance. La dette financière résiduelle représente 2,9 millions d'euros, de maturité 2016, et porte sur 5% des actions.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill.

g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juin 2009 et février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 36,9 millions d'euros et 41,2 millions d'euros. La valeur des options de l'emprunt obligataire

émis en juillet 2006 comptabilisée au sein des capitaux propres, s'élevait à l'initiation à 33,5 millions d'euros. Lors de l'opération de rachat de ces obligations en février 2012, une partie de la prime payée a été enregistrée au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de -3,8 millions d'euros.

Se reporter à la **Note 9.d** pour les effets d'impôts y afférent.

h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé au premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 3 août 2012 et a conduit à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2012 pour un montant de 0,5 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

i. Augmentation de capital

Voir détail de l'augmentation de capital dans la **Note 2**.

L'augmentation de capital brut s'est élevée à 283,8 millions d'euros. 4,5 millions d'euros de frais bancaires ont été enregistrés sur la période dans la ligne « Primes » des capitaux propres du Groupe. L'impact net en trésorerie est donc de 279,3 millions d'euros (voir tableau des flux de trésorerie consolidés).

Note 21 Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du Comité Exécutif du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés.

Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent près de 95% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2013) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2013	Taux de progression des salaires 2013	Taux d'actualisation 2012	Taux de progression des salaires 2012
France	3,25%	2,00%	3,25%	2,50%
Allemagne	3,25%	3,00%	3,25%	3,00%
Norvège	3,75%	3,50%	3,75%	3,50%
Suisse	2,00%	1,50%	2,00%	1,50%
Canada	4,50%	3,50%	4,25%	3,50%
Etats-Unis	4,50%	3,50%	3,75%	3,50%
Australie	3,00%	3,50%	2,90%	4,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a notamment été utilisée pour la Zone Euro, le Canada, les Etats-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud.

A la suite d'une décision du Norwegian Accounting Standards Board autorisant l'utilisation des obligations d'entreprises privées, le Groupe utilise cette référence depuis l'exercice 2012.

- b) A défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de l'Australie.

Evolution des principaux agrégats

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(23)	(20)
Charge d'intérêts nette	(15)	(19)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(1)	(3)
Coûts des services passés	(0)	-
Effet des réductions et liquidations de régimes	37	-
Impact du plafonnement des actifs	-	-
Coût net sur la période	(2)	(42)
- dont coût opérationnel	13	(23)
- dont coût financier	(15)	(19)

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Evaluation des engagements		
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	961	843
Coûts des services rendus	23	20
Charge d'intérêts	29	35
Cotisations versées par les salariés	3	3
Modifications de régimes	-	-
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(131)	-
Prestations payées	(55)	(56)
Pertes et (gains) actuariels	11	108
Autres (variations de change)	(29)	8
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	812	961

(en millions d'euros)	2013	2012
Couverture des engagements		
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	499	451
Produit d'intérêts	15	16
(Pertes) et gains actuariels	23	31
Contributions de l'employeur	26	24
Contributions des salariés	3	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	(94)	-
Prestations payées	(30)	(33)
Autres (variations de change)	(23)	7
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	419	499

(en millions d'euros)	2013	2012
Couverture financière		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(491)	(621)
Valeur de marché des fonds investis	419	499
Couverture financière des engagements financés	(72)	(122)
Valeur actuelle des engagements non financés	(321)	(340)
Engagement net de couverture	(393)	(462)
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(Provision) / Actif net	(393)	(462)
Dont actif de Pension	5	1

(en millions d'euros)	2013	2012
Evolution de la provision nette		
Provision / (Actif net) au 1^{er} janvier	462	392
Charge / (produit) reconnu en résultat	2	42
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(12)	74
Utilisation	(51)	(47)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	(8)	1
Provision / (Actif net) au 31 décembre	393	462
Dont actif de Pension	5	1

Coût des retraites

Sur l'exercice 2013, le coût de retraite prise en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 37 millions d'euros comptabilisé au titre de :

- La liquidation de deux plans à prestations définies en Norvège pour un effet de 29,8 millions d'euros. A partir du 1^{er} janvier 2014, les salariés concernés bénéficient d'un plan de retraite à cotisations définies pour lequel les contributions patronales s'établissent au niveau maximal. Outre la reprise de provision pension pour 29,8 millions d'euros, cette liquidation a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge à payer de 2,2 millions d'euros ;
- La réduction d'un plan à prestations définies aux Etats-Unis pour un effet de 1,9 millions d'euros. En décembre 2013, le Groupe a proposé aux bénéficiaires d'un plan de retraite à prestations définies soit de rester dans le plan concerné, soit de bénéficier d'une contribution patronale supplémentaire dans le cadre d'un plan à cotisations définies. La majorité des salariés a opté pour la seconde option,

- La réduction des engagements de retraite constatée à la suite des plans de restructuration sur les activités du Groupe en Europe pour un effet de 5 millions d'euros.

Sur l'exercice 2012, les pertes actuarielles sur les médailles du travail sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation.

Evolution des engagements et des actifs de couverture

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2013		2012	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	(2)	(0)%	94	10%
Hausse des salaires	1	0%	(3)	(0)%
Mortalité	25	3%	15	2%
Rotation des effectifs	(0)	(0)%	0	0%
Autres changements d'hypothèses	(1)	(0)%	(3)	(0)%
(Gains) / Pertes sur modifications hypothèses	23	3%	103	11%
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	0	0%	(0)	(0)%
(Gains) / Pertes sur effets d'expérience	(12)	(1)%	5	1%
Autres	0	0%	0	0%
Total (gains) / pertes générés sur l'exercice	11	1%	108	11%

Les principaux impacts sur l'exercice 2013 sont :

- Le changement de table de mortalité pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie en Norvège.
- La hausse du taux d'actualisation générant des gains actuariels au Canada et aux Etats-Unis
- Les effets d'expérience ont pour principale origine, les différences entre les hypothèses de rotation du personnel et les données réelles correspondantes.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

<i>Au 31 décembre</i>	2013		2012	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions*	156	37%	157	31%
Obligations et assimilées*	129	31%	187	37%
Immobilier	82	19%	69	14%
Liquidités	15	4%	33	7%
Autres	37	9%	53	11%
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	419	100%	499	100%

* Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

Analyses de sensibilité

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2013	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	33	4%
Amérique du nord	11	1%
Asie	0	0%
Autres pays	2	0%
Total	46	5%

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2013	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	15	2%
Amérique du nord	2	0%
Asie	0	0%
Autres pays	0	0%
Total	17	2%

Caractéristiques des principaux régimes à prestations définies et leurs risques

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 62% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2013.

Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 20 millions d'euros pour 2014.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2013 s'élève à 90 millions d'euros (83 millions au titre de 2012).

a) Analyse par nature

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Risques sur affaires	36	38
Provisions pour restructuration	151	43
Autres provisions	239	228
Total	426	309
Dont courant	394	77
Dont non-courant	32	232

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 1 janvier 2012	315	47	48	220
Dotations	38	8	22	8
Reprises (provisions utilisées)	(32)	(6)	(22)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(11)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	9	-	-	9
Autres	(3)	(0)	(1)	(2)
Au 31 décembre 2012	309	38	43	228
Dotations	169	9	141	19
Reprises (provisions utilisées)	(36)	(5)	(29)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(8)	(4)	(1)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(8)	(2)	(3)	(3)
Au 31 décembre 2013	426	36	151	239

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 30**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.e.a**, en tant que coûts des contrats correspondants.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement une provision de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans France SAS suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel. Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante au 31 décembre 2013 (voir **Note 30**).

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 180 millions d'euros en 2013 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	118	31	18	167
Reprises de provisions devenues sans objet	(1)			(1)
Autres coûts de la période	4		10	14
Total Coûts de restructuration	121	31	28	180

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation.

Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe.

Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

Au 31 décembre 2013, une provision pour restructuration a été dotée dans chaque pays concerné, totalisant la somme de 112 millions d'euros. Une charge additionnelle de 4 millions d'euros a été supportée sur la période. Se référer également à la **Note 2**. La charge de restructuration résiduelle concerne notamment l'Australie et le Brésil.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

En 2012, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 21 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	20	2	0	22
Reprises de provisions devenues sans objet	(4)	0	0	(4)
Autres coûts de la période	2	(2)	3	3
Total Coûts de restructuration	18	0	3	21

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge comptabilisée en 2012 correspond principalement à la constitution de provisions relatives à la réduction des effectifs en Allemagne. Les charges résiduelles sont relatives aux plans en cours au Brésil, en Italie et en France.

En 2013, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

Note 23 Dette financière nette

Au 31 décembre 2013, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative. La dette long terme du Groupe était notée BB avec une perspective stable par Standard & Poor's au 31 décembre 2012.

a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012	Note
Emprunts obligataires*	595	595	23.c
Emprunts obligataires convertibles*	445	430	23.c
Autres emprunts non courants*	9	4	
Emprunts court terme et intérêts courants non échus**	256	395	
Concours bancaires	19	30	
Dette financière brute	1 324	1 453	
Actifs financiers court terme	-	-	
Trésorerie	(605)	(326)	
Equivalents de trésorerie	(382)	(521)	
Dette financière nette / (trésorerie)	337	606	

* Hors intérêts non échus court terme

** Au 31 décembre 2012, les obligations OCEANE 2006-2013 en circulation à cette date sont incluses dans les « Emprunts court terme ».

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 110 millions d'euros (voir **Note 25.a**).

b. Emprunts obligataires

(Au 31 décembre 2013, en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire
OCEANE 2016	212	213	1 ^{er} janvier 2016	4,00%	53,15
OCEANE 2019	248	275	1 ^{er} janvier 2019	2,50%	72,74
Total Emprunts obligataires convertibles*	460	488			
Emission obligataire 2017	361	350	2 mai 2017	5,75%	N/A
Emission obligataire 2018	258	250	19 mars 2018	4,25%	N/A
Total Emprunts obligataires**	619	600			

* dont intérêts courus court terme pour 15 millions d'euros au 31 décembre 2013

** dont intérêts courus court terme pour 24 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le Groupe a dans ses livres deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1^{er} janvier 2016 et du 1^{er} janvier 2019. Les OCEANE 2016 et des OCEANE 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1er janvier 2015 (1er jour ouvré suivant) et au 1er juillet 2018 (1er jour ouvré suivant).

En application de la norme IAS 32, la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016) et 41,2 millions d'euros (OCEANE 2019).

En application de la norme IAS 32, une partie de la prime payée lors de l'opération de rachat de l'OCEANE 2013, en février 2012, a été comptabilisée directement au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de -3,8 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 9**).

Etat de la situation financière consolidée	2013	2012
<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>		
Part capitaux propres (réserves), avant impôts	78	108
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	401	464
Intérêts courus sur emprunts	59	66
Dette financière	460	530

Compte de résultat	2013	2012
<i>En millions d'euros</i>		
Intérêts financiers contractuels	(15)	(16)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option*	(15)	(24)
Charge financière totale	(30)	(40)

* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Y compris soultte de 6 millions d'euros relative au rachat partiel en février 2012 de l'OCEANE 2013.

c. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (hors intérêts courus non échus court terme)

<i>Au 31 décembre</i>	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2013	2012	2013	2012
OCEANE 2019	5,73	5,73	241	234
OCEANE 2016	8,48	8,48	204	195
Obligation 2017	5,95	5,95	348	348
Obligation 2018	4,53	4,53	247	247
Autres	1,13	0,45	9	4
Total	6,00	6,02	1 049	1 028

* Taux d'intérêt effectif.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Cable, qui bénéficient d'un taux bonifié.

Dette financière courante

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2013	2012	2013	2012
Euro				
OCEANE 2013	N/A	6,23	N/A	85
hors OCEANE	1,71	2,30	57	47
Dollar US	3,37	3,33	30	40
Autres	5,81	6,94	147	224
Total dettes courantes hors intérêts courus	4,49	5,88	234	396
Intérêts courus (y compris intérêts courus court terme sur dettes non courantes)	N/A	N/A	41	28
Total dettes courantes	4,49	5,88	275	424

* Taux d'intérêt effectif.

A fin décembre 2013, l'endettement en dollar US provient principalement de filiales situées au Liban et en Chine.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar US correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine et Japon notamment), dans la zone Moyen-Orient / Afrique du Nord (Turquie, Maroc et Egypte par exemple) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 25.b**).

d. Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1^{er} octobre 2008 la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 25.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Echéancier au 31 décembre 2013

	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunt obligataire 2017	-	20	350	60	-	-	350	80
Emprunt obligataire 2018	-	13	250	45	-	-	250	58
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	9	213	17	-	-	213	26
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	7	-	28	275	7	275	42
Autres emprunts non courants	-	-	7	0	2	0	9	0
Emprunts court terme et concours bancaires	233	5	-	-	-	-	233	5
Total	233	54	820	150	277	7	1 330	211

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2016 est considérée remboursée au 2 janvier 2016.
- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2013.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2014.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2013 (voir ci-dessus **Note 23.c**) pour les emprunts à taux variable.

Note 24 Autres passifs financiers courants

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Instruments dérivés	51	29
Autres dettes opérationnelles	39	34
Autres dettes non opérationnelles	3	2
Autres	0	0
Total	93	65

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 26.a**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les 12 mois suivant la clôture.

Note 25 Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés au cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2013 sont situées en Turquie, en Egypte, au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, ainsi que de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

De même, la gestion centralisée du risque lié aux métaux non ferreux est privilégiée dans la mesure du possible. Les sociétés nouvellement acquises sont progressivement intégrées à ce dispositif centralisé. Au 31 décembre 2013, les principales filiales non centralisées sont la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe :

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir les OCEANE 2016 et 2019,
- Emprunts obligataires 2017 et 2018,
- Ligne de crédit syndiquée,
- Opérations de titrisation des créances commerciales,
- Lignes de crédit locales.

Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Ouverture de crédit syndiquée	597	0	597
Obligation 2017*	350	350	0
Obligation 2018*	250	250	0
Obligation Convertible 2016*	213	213	0
Obligation Convertible 2019*	275	275	0
Total des financements	1 685	1 088	597
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			0
Liquidités			987

* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.

En février 2013, le montant de l'ouverture de crédit syndiquée à moyen terme a été augmenté de 57 millions d'euros, le montant total passant de 540 millions d'euros à 597 millions d'euros. Cette augmentation s'est faite par l'intégration d'un nouveau prêteur sans autre modification des dispositions du contrat.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une opération de titrisation de créances commerciales, mise en place en avril 2010, pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Deux filiales opérationnelles du Groupe participent à cette opération au travers de deux programmes distincts et complémentaires:

- Un programme dit 'On Balance Sheet' non décomptabilisant pour un encours maximum actuellement fixé à 110 millions d'euros de créances financées, pour lequel l'acheteur des créances est engagé pour une période initiale de deux ans et demi ;
- Un programme décomptabilisant dit 'Off Balance sheet' pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois. Les risques et avantages liés aux créances ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution.

A la date du 31 décembre 2013, les montants de créances financées sur les programmes « On » et « Off » se montent respectivement à 75 millions d'euros et 19 millions d'euros ; au 31 décembre 2012, ces montants s'élevaient respectivement à 45,5 millions d'euros et 25 millions d'euros. Les créances cédées dans le cadre du programme « On » sont présentées en **Note 18**. Pour le programme « Off », le dépôt subordonné est de 1,6 million d'euros.

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base hebdomadaire l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 23**, sur une base mensuelle.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 597 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1^{er} décembre 2016 comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui doit être inférieur à 1,10 et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3,5 du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. A partir de cette date, ce multiple d'EBITDA devra être inférieur à un 3.

L'EBITDA s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 31 décembre 2013, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2016, l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017 et 2018, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union Européenne, Canada ou Etats-Unis).

Au 31 décembre 2013, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

b. Risque de taux

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué majoritairement au 31 décembre 2013 des OCEANE 2016 et 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2017 et 2018.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor, Libor ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe re-négocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 752 millions d'euros et 536 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

En 2013, comme en 2012, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013			2012		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables						
Dette financière	235	5	240	311	3	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(987)	-	(987)	(847)	-	(847)
Position nette à taux variable	(752)	5	(747)	(536)	3	(533)
Taux fixes						
Dette financière *	40	1 044	1 084	114	1 025	1 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette à taux fixes	40	1 044	1 084	114	1 025	1 139
Endettement net	(712)	1 049	337	(422)	1 028	606

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risque de change

Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale. L'exposition du Groupe au dollar US pour ses achats de cuivre et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Le Groupe a pour politique de couvrir le risque de change lié à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. La mesure mensuelle de l'exposition des filiales au risque de change inclut néanmoins, au-delà des flux d'exploitation évoqués ci-dessus, systématiquement leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte (sauf exceptions – voir ci-dessous) au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Contrôle de la bonne application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à la Direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs positions dans l'état de la situation financière ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Position nette au 31 décembre 2013

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le Dollar US, l'Euro et la Couronne Norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

Exposition au risque de change au 31 décembre 2013

<i>En millions de devises</i>	USD	NOK	EUR
- Clients	215	-	46
- Fournisseurs	(308)	(11)	(59)
- Comptes bancaires	93	107	17
- Prêts/ (Emprunts)	217	94	(175)
- Engagements - flux futurs	(36)	(5)	250
Exposition à couvrir	181	185	79
- Nominal net des couvertures	(211)	(195)	(101)
Position nette Résiduelle	(30)	(10)	(22)

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2013 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La présence de dettes financières en dollar US dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée à cette devise.

- Des endettements en euro ou en dollar US dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale, ou d'un financement en devise locale, est prohibitif.

Pour la première nature, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est négligeable.

Risque de conversion

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Tendance des marchés en 2013

Au regard des deux années qui l'ont précédée, l'année 2013 est une année de relative consolidation, les cours du cuivre en euro ayant essentiellement évolué dans un intervalle compris entre 5 100 et 6 200 euros la tonne. La volatilité des cours en dollar a été un peu plus marquée, avec une amplitude de 6 600 à 8 200 dollars US par tonne:

- Au 31 décembre 2013, le cours du cuivre à la clôture du London Metal Exchange s'établit à 7 376 dollars US par tonne enregistrant une baisse de 7% par rapport au niveau de 7 907 dollars US par tonne atteint au 31 décembre 2012. Le cours du cuivre exprimé en euro passe quant à lui de 5 988 euros par tonne au 31 décembre 2012 à 5 348 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2013 (- 11%).
- Sur l'ensemble de l'année 2013, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 7 322 dollars US par tonne, un niveau inférieur à celui de 7 950 dollars US par tonne observé en 2012 (- 8%). Exprimé en euro, il s'établit à 5 515 euros par tonne sur 2013, soit une variation légèrement plus marquée (- 11%) par rapport à la moyenne de 6 183 euros par tonne observée en 2012.

La relative stabilité des cours du cuivre s'est en revanche accompagnée d'un relèvement progressif des primes 'producteur', lesquelles ont renoué avec leur niveau de fin 2010.

Impact sur la Marge opérationnelle

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.e.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Il est également à noter que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client (voir **Note 25.c** ci-dessus sur le Risque de change).

Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de la correcte application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'effet positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet :

- Le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans ce dernier cas et dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir **Note 23**). A l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.
- Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera pleinement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Comme au 31 décembre 2012, les appels de marge déposés par le Groupe étaient non matériels au 31 décembre 2013.

Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Au 31 décembre 2013 et 2012, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2013	2012
Engagements papiers		
- Achats	55 449	62 496
- Ventes	21 895	10 838
Engagements physiques		
- Achats*	126 100	112 771
- Ventes	102 807	110 656

* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats "Take or Pay" dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock dont le prix est fixé à la clôture (ces quantités en stock incluent le Stock Outil).

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 26.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture

des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres.

e. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2013 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2013 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile et reste très limitée en Grèce, Espagne, Argentine, Egypte et au Maroc.

Instruments dérivés de change

Lorsque la législation locale l'autorise, les entités opérationnelles, qualifiées alors de « centralisées », effectuent leurs opérations de change avec l'entité dédiée Nexans Services. Cette dernière se couvre à son tour auprès des banques.

Afin de limiter le risque de contrepartie, le Groupe n'autorise ce type d'opérations à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's et A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2013 (sous le système centralisé de mise en commun des liquidités ou non) représentait un montant notionnel de 2 492 millions d'euros à l'achat et de 2 509 millions d'euros à la vente

(voir **Note 26.b**). Au 31 décembre 2012, les opérations de change non échues représentaient un montant notionnel de 2 826 millions d'euros à l'achat et de 2 794 millions d'euros à la vente.

Les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2013 et gérées par Nexans Services représentaient un notionnel de 2 035 millions d'euros à l'achat et de 2 051 millions d'euros à la vente, soit environ 82% des engagements totaux du Groupe à cette date (88 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2012). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur douze contreparties dont les notations variaient de AA/Aa2 BBB+/Baa.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2013 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, voir **Note 26.d**) :

- o moins de six mois : 86 %
- o de six mois à un an : 12 %
- o au-delà d'un an : 2 %

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2013 est présentée dans la **Note 26.a**.

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2013, des filiales chinoises, australienne et néo-zélandaise. Ainsi les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 90 % de l'encours net au 31 décembre 2013 et 93 % au 31 décembre 2012.

Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars US pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars US pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant

d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2013 ce risque maximum théorique se limitait à 5,3 millions d'euros. Il était de 7,3 millions d'euro au 31 décembre 2012.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2013 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets, le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- o moins de 6 mois : 54 %,
- o de 6 mois à un an : 25 %,
- o de un à deux ans : 21%,
- o de deux à trois ans : 0%,
- o au-delà de trois ans : 0 %.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était non matériel au 31 décembre 2013 (voir **Note 19**) comme au 31 décembre 2012.

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2013. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 701 millions d'euros, soit 71% du total Groupe.

(en millions d'euros)

Notation de la contrepartie	AA-	A+	A	A-	BBB	SICAV	Total
Disponibilités	31	38	201	67	50	-	387
SICAV Monétaires Court Terme*	-	-	-	-	-	314	314
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-	-
Total	31	38	201	67	50	314	701

* Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 25.a**.

f. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunts obligataires) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme (hors OCEANE 2013) est souscrite à taux variable, la sensibilité est en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que, de manière exceptionnelle, sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après.

Sensibilité au 31 décembre 2013

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf Note 25.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	1,71 %	(435)	(641)	(2,18)	(3,21)
Dollar américain	3,37 %	(53)	(69)	(0,26)	(0,34)
Autres	5,81 %	1	(28)	0,00	(0,14)
TOTAL Groupe *		(487)	(738)	(2,44)	(3,69)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

Sensibilité au 31 décembre 2012

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf Note 25.d)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	2,30 %	(366)	(474)	(1,83)	(2,37)
Dollar américain	3,33 %	(33)	(65)	(0,16)	(0,32)
Autres	6,94 %	(29)	3	(0,15)	0,01
TOTAL Groupe *		(428)	(536)	(2,14)	(2,68)

* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des dettes nettes externes d'ouverture, de clôture et du 31 décembre des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe².

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2013 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 de respectivement 105 000 et 98 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de 0,2 % en 2013 et 2012.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 58 825 et 54 800 tonnes au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 % en 2013 et 36,10 % en 2012.

² Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Impact sur le résultat opérationnel	32	34
Impact sur le résultat financier	(0)	(1)
Impact net sur le résultat (après impôts)	21	22
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	12	19

*Hors résultat net de la période.

Sensibilité au dollar américain

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2013 et 2012 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,52 et 1,45) sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujet à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2013 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	15	N/A
Prêts / Emprunts	(8)	-
Position nette Sous-jacents USD	(7)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	(15)	(22)
Portefeuille de ventes à terme ***	28	18
Position nette dérivés USD	13	(4)
Impact net sur le Groupe	6	(4)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar US

Sensibilité au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(11)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(6)	-
Position nette Sous-jacents USD	(8)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	(13)	(21)
Portefeuille de ventes à terme ***	20	20
Position nette dérivés USD	7	(1)
Impact net sur le Groupe	(1)	(1)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar américain.

Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar US soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10% contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK/€ au 31 décembre 2013 et 2012 de respectivement 9,2 et 8,09) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	0,5	N/A
Comptes bancaires	(0,1)	N/A
Fournisseurs	(1,0)	N/A
Prêts / Emprunts	0,1	-
Position nette Sous-jacents NOK	(0,5)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	2,1	
Portefeuille de ventes à terme ***	1,0	
Position nette dérivés NOK	3,1	(1,5)
Impact net sur le Groupe	1,5	(1,5)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Sensibilité au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	(0)	-
Position nette Sous-jacents NOK	(2)	-
Portefeuille d'achats à terme ***	6	15
Portefeuille de ventes à terme ***	0	(46)
Position nette dérivés NOK	6	(31)
Impact net sur le Groupe	4	(31)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

Note 26 Instruments dérivés

a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux est présentée dans le tableau suivant:

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013	2012
Actif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	17	34
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	6	10
Dérivés de change – Trading*	10	16
Dérivés de métaux – Trading*	0	0
Total Actif	33	60
Passif		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	37	14
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	6	5
Dérivés de change – Trading*	8	10
Dérivés de métaux – Trading*	0	0
Total Passif	51	29

* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**) et « Autres passifs financiers courants » (voir **Note 24**) de l'état de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière consolidée avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

b. Montants notionnels

Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contrevaletur euro au 31 décembre 2013 :

<i>Au 31 décembre, en millions d'euros</i>	2013				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	171	-	93	23	287
Dérivés de métaux – Trading*	14	-	17	16	47
Total Notionnels Acheteurs	185	-	110	39	334
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	51	-	20	12	83
Dérivés de métaux – Trading*	37	-	2	7	46
Total Notionnels Vendeurs	88	-	22	19	129

* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2013 et 2012 sont résumés ci-dessous:

(en millions d'euros)	2013	2012
Notionnels Acheteurs	334	426
Notionnels Vendeurs	(129)	(85)
Positions nettes dérivés de métaux*	205	341

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2013 pour leur contre valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
Notionnels Acheteurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	183	637	285	161	1 266
Dérivés de change – Trading*	342	9	485	390	1 226
Total Notionnels Acheteurs	525	646	770	551	2 492
Notionnels Vendeurs					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	190	299	521	277	1 287
Dérivés de change – Trading*	499	41	205	477	1 222
Total Notionnels Vendeurs	689	340	726	754	2 509

* Au sens d'IAS 32/39. Les notionnels présentés sous la rubrique « Couverture de flux de trésorerie » représentent les notionnels des dérivés qualifiés de couverture à l'initiation du dérivé.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2013 et 2012 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012
Notionnels Acheteurs	2 492	2 826
Notionnels Vendeurs	(2 509)	(2 794)
Positions nettes dérivés de change*	(17)	32

* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

c. Décomposition des flux du compte de résultat

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2013 <i>(en millions d'euros)</i>	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total Compte de Résultat
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	(1)	(33)	-	-	0	(34)
Dérivés de change	11	(2)	(50)	49	(3)	55
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
Total	10	(35)	(50)	49	(3)	22

* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*		Inefficacité*	Total Compte de Résultat
			Sous-jacent	Dérivé		
Dérivés de métaux	0	7	-	-	0	7
Dérivés de change	1	1	-	-	3	5
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
Total	1	8	-	-	3	12

* Au sens d'IAS 32/39.

Principaux commentaires :

- Dérivés métaux : la documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie des dérivés métaux non échus (CFH) porte sur l'essentiel des flux du Groupe.

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métaux, sont comptabilisés au niveau de la Marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métaux considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe soit en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur une des composantes de la dette nette (et sont clairement identifiés comme tels dans les systèmes d'information amont du Groupe), soit sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en « trading » correspondent pour l'essentiel :

- ✓ Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. A noter que les dérivés initialement documentés comme de la couverture de flux de trésorerie perdent cette qualification comptable au moment où la facture sous-jacente est émise.

Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir **Note 27.b**).

- ✓ Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés de change comptabilisés en « couverture de juste valeur » correspondent pour l'essentiel :

- ✓ A des couvertures de prêts et emprunts en devises

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 25.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

d. Echéances

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelle que soit leur qualification comptable au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Les maturités sont essentiellement à court terme.

Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant:

(en millions d'euros)	2013		2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
A moins d'un an	28	45	42	23
Entre 1 an et 2 ans	0	0	8	1
Entre 2 ans et 3 ans	0	-	-	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	28	45	50	24

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013		2012	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	2 446	2 463	2 472	2 453
Entre 1 an et 2 ans	45	46	348	335
Entre 2 ans et 3 ans	1	1	5	5
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	1	1
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	2 492	2 509	2 826	2 794

Dérivés Métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013		2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
A moins d'un an	4	5	9	4
Entre 1 an et 2 ans	1	0	1	1
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	5	5	10	5

a. Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2013	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2013
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
(en millions d'euros)								
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	17	X	✓	X	X	17
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et Créances	N/A	218	✓	X	X	X	218
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et Créances	N/A	1 012	✓	X	X	X	1 012
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 0	X	X	✓	X	10 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	17 6	X	X	X	✓	17 6
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et Créances	N/A	88	✓	X	X	X	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	382 605	X	X	✓	X	987
Passifs								
Dette financière Brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	460	✓	X	X	X	519
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	620	✓	X	X	X	660
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	244	✓	X	X	X	244
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	126	✓	X	X	X	126
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 108	✓	X	X	X	1 108
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	8 0	X	X	✓	X	8 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	37 6	X	X	X	✓	37 6
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	42	✓	X	X	X	42

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.

- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des flux de trésorerie futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.

- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

- **L'endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2013 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2013 (36,83 euros);
 - ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2013 (respectivement 59,41 euros et 74,50 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
 - iii. Taux swap Euro à respectivement deux ans (0,40 %) et cinq ans (1,10%) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
 - iv. Spread de crédit à respectivement deux ans (100 points de base) pour l'OCEANE 2016 sur base d'une volatilité implicite qui ressort à 23,5 %, et cinq ans (225 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 24%. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
 - v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour l'exercice 2012 ci-dessous :

Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2012	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2012	
			Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	20	X	✓	X	X	20
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et Créances	N/A	335	✓	X	X	X	335
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et Créances	N/A	1 080	✓	X	X	X	1 080
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	16 0	X	X	✓	X	16 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	34 10	X	X	X	✓	34 10
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	83	X	X	✓	X	83
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et Créances	N/A	0	✓	X	X	X	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	22 825	X	X	✓	X	847
Passifs								
Dette financière Brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	530	✓	X	X	X	583
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	608	✓	X	X	X	642
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	315	✓	X	X	X	315
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	210	✓	X	X	X	210
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 136	✓	X	X	X	1 136
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 0	X	X	✓	X	10 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	14 5	X	X	X	✓	14 5
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	36	✓	X	X	X	36

✓ Traitement comptable retenu.

* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des flux de trésorerie futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.
- **L'endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013, 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2012 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
 - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2012 (33,51 euros);
 - ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2012 (respectivement 86,86 euros, 58,00 euros et 70,10 euros pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
 - iii. Taux swap Euro à respectivement trois ans (0,38%) et six ans (0,77%) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019;
 - iv. Spread de crédit à respectivement trois ans (269 points de base) et six ans (334 points de base) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019;
 - v. Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2013 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2013
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(2)	0	(2)
Prêts et créances	1	N/A	12	(12)	-	1
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	48	N/A	N/A	N/A	48
Passifs financiers au coût amorti	(85)	N/A	(61)	-	N/A	(146)
Total	(84)	48	(49)	(14)	0	(99)

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2012
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(6)	0	(6)
Prêts et créances	1	N/A	(3)	(5)	-	(7)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	8	N/A	N/A	N/A	8
Passifs financiers au coût amorti	(89)	N/A	1	-	N/A	(88)
Total	(88)	8	(2)	(11)	0	(93)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 23**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières » ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette et sont clairement identifiés comme tels au sein des systèmes d'information amont du Groupe.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 26.c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de (2) millions d'euros en 2013 et 6 millions d'euros en 2012. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés. La juste valeur dégagée par les « Actifs financiers court terme » (voir **Note 19**) n'est pas matérielle sur l'exercice 2013.

Note 28 Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
au 31 décembre 2013	97	32	59	6
au 31 décembre 2012	112	31	72	9

Note 29 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Invexans, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 29.d**).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Revenus		
- Filiales non consolidées	61	79
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	1	5
Coût des ventes		
- Filiales non consolidées	(6)	(5)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(14)	(21)

b. Etat de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actifs :		
- Filiales non consolidées	17	9
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	9	2
Dettes / (créances) financières:		
- Filiales non consolidées	(6)	(11)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(4)	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	1	2
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	11	2

c. Relations avec le groupe Quiñenco

A la suite de l'acquisition des activités Câbles par le groupe Quiñenco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à renforcer le montant de sa participation dans le capital de la Société, le groupe Quiñenco détenait directement près de 22,5% du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et disposait de trois représentants au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations. La participation du Groupe Quiñenco est détenue par l'intermédiaire de l'entité juridique Madeco qui a été renommée Invexans SA à la suite d'une réorganisation de ses activités début 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe Quiñenco détient 26,55% du capital et des droits de vote de la Société.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2013 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2013 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Quiñenco au titre du contrat d'acquisition du 21 février 2008 (voir également **Note 30**).

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux et à l'accord transactionnel sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 29.a** et **Note 29.b**.

d. Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Rémunération au titre du mandat social*	1,5	2,0
Jetons de présence*	0,6	0,6
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	9,8	10,7
Stock-options**	0,2	0,5
Actions de performance**	1,0	0,4
Indemnités de départ*	-	1,6
PILT**	0,3	-
Charges sur engagements de retraite***	5,4	4,2
Rémunérations totales	18,8	20,0

* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans):

- Il est rappelé que :
 - Arnaud Poupert-Lafarge a rejoint le Groupe le 26 juillet 2013 en tant que 'Chief Operating Officer' et a rejoint le Comité exécutif. Toutes les activités opérationnelles du Groupe lui sont rattachées, couvrant l'ensemble des zones géographiques ainsi que la Ligne de produit Haute Tension. Lui est également rattachée, la Direction Industrie, Logistique et Achats.
 - Frédéric Michelland a quitté le Comité exécutif du Groupe à la suite de son départ du Groupe le 30 novembre 2013.
 - Jacques Villemur (Directeur des Ressources Humaines Groupe) a quitté le Comité exécutif du Groupe au 31 octobre 2012 à la suite de son départ à la retraite. Anne-Marie Cambourieu lui a succédé à ce poste.

- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 27 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2012.

- Le 24 juillet 2013, le Conseil d'Administration a adopté un plan de rémunération à long terme destinés aux principaux managers et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Pour les principaux dirigeants du Groupe, la provision liée au plan d'intéressement représente 0,3 million d'euros et la charge liée aux actions de performance s'élève à 1 million d'euros.

Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président – Directeur Général est décrit en détail au paragraphe 7.4 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président – Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président – Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à un an de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance économique du Groupe et l'autre fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président – Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la

dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe depuis le 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Note 30 Passifs éventuels, litiges

a. Enquêtes Concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs³ de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende, ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais compte tenu du fait que l'audience

³ Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.

est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience, il est probable qu'une décision dans cette procédure intervienne en 2014.

A la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'événements nouveaux conduisant à une réévaluation du montant de la provision.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes du 31 décembre 2013.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement), aux Etats-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures ni sur les conséquences financières induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Les filiales coréennes de Nexans ont payé à ce jour à des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre de certaines de ces enquêtes; ce montant correspond à des procédures administratives et pénales portant sur 7 cas, dont 6 datant de 2007 et un cas de 2013. Dans ce dernier cas, une condamnation pénale est intervenue début 2014 à l'encontre de la filiale coréenne et d'un de ses dirigeants. L'amende infligée à la filiale coréenne, qui fera appel de la décision, s'élève à l'équivalent d'environ 13 millions d'euros. Certains de ces jugements ont fait l'objet d'un appel. Une provision de 7 millions d'euros a été maintenue dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans certaines procédures.

En outre, la filiale locale coopère avec les autorités coréennes dans le cadre d'autres enquêtes portant sur des activités autres que les câbles haute tension pour lesquelles une décision n'a pas encore été rendue. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour le risque encouru en lien avec les enquêtes en cours et les réclamations de clients

b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Lors de l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine en 2009, le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation des câbles avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant réclame le paiement des factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.
- Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Invexans (anciennement Madeco) au titre du « Purchase Agreement » du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et Invexans en relation avec les montants dus par Invexans à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de cet accord transactionnel, Invexans a versé à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reals (soit l'équivalent d'environ 9,5 millions d'euros). Parallèlement, Invexans est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnelle restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

En raison de cet accord transactionnel et du fait de la limitation de l'obligation d'indemnisation d'Invexans, Nexans Brasil a doté des provisions pour couvrir les procédures civiles et sociales encore en cours.

- En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « top drive service loop » constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- La réclamation d'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité auprès d'une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d'interconnexion installé il y a plus de dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble.

Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle il réclame à la filiale de Nexans un montant global de plus de 100 millions de livres sterling (soit l'équivalent de plus de 118 millions d'euros). Le Groupe confirme la position de sa filiale qui rejette toute responsabilité.

- Nexans Inc. a lancé en 2012 une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que cette issue n'aura pas un effet matériel significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que celle-ci n'aura pas un effet matériel sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

A fin 2013, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Notre 31 Engagements Hors Bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2013 et 2012 sont repris ci-dessous.

a) Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

- Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 25.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2013.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2013 pour la première partie à 20 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2013, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 30**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1er août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013, 1 million d'euros en 2014).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars US, soit 16 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 2013.

- Acquisition des activités Câbles du Invexans (anciennement Madeco)

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat

d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir **Note 30**).

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouvertes à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties (voir également **Note 30**).

b) Engagements liés au financement du Groupe

- Engagements donnés

- Au 31 décembre 2013, aucune sûreté réelle n'a été consentie par le Groupe. Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts au 31 décembre 2012 portaient sur des immobilisations corporelles pour un montant de 9 millions d'euros.
- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 25.a**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros au 31 décembre 2013.

- Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2013 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 597 millions d'euros à échéance du 1^{er} décembre 2017. Se référer à la **Note 25.a** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **Note 31.a**, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 25.a** pour plus de détail.

c) Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012	Références
Engagements donnés			
Instruments dérivés d'achat de devises*	2 492	2 826	Note 26.b
Instruments dérivés d'achat de métal	334	426	Note 26.b
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	40	65	Note 13.c
Engagements d'indemnisation de tiers	2 065	2 109	Voir 1)
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	126 100	112 771	Voir 2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	97	112	Note 28
Engagements reçus			
Instruments dérivés de vente de devises*	2 509	2 794	Note 26.b
Instruments dérivés de vente de métal	129	85	Note 26.b
Contrats Take-or-pay sur vente de cuivre (tonnes)	102 807	110 656	Voir 2)
Autres engagements reçus	68	26	

* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 706 millions d'euros et 812 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012). Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 30**.
- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 1 359 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 297 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(2) Contrats Take-or-pay (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats 'Take-or-Pay' de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 25.d**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats 'Take-or-Pay' dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Note 32 Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2013.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
<u>France</u>			
Nexans²	100%	100%	Consolidante
Nexans Participations	100%	100%	
Lixis	100%	100%	
Nexans France	100%	100%	
Nexans Interface	100%	100%	
Eurocable	100%	100%	
Recycables	36,5%	36,5%	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100%	100%	
<u>Belgique</u>			
Nexans Benelux SA	100%	100%	
Nexans Harnesses	100%	100%	
Nexans Network Solutions NV	100%	100%	
Nexans Services ³	100%	100%	
Opticable SA NV	60%	60%	
Cablance Belgique	50%	50%	Mise en équivalence
<u>Allemagne</u>			
Nexans Deutschland GmbH	100%	100%	
Nexans Superconductors GmbH	100%	100%	
Metrofunkabel Union GmbH	100%	100%	
Nexans Auto Electric GmbH ⁴	100%	100%	
Confecta GmbH Deutschland ⁵	100%	100%	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100%	100%	
<u>Europe du Nord</u>			
Nexans Nederland BV	100%	100%	
Nexans Norway A/S	100%	100%	
Nexans Suisse SA	100%	100%	
Nexans Re ⁶	100%	100%	
Nexans Logistics Ltd	100%	100%	
Nexans Sweden AB	100%	100%	
Nexans Denmark	100%	100%	
Axjo Kabel AG	100%	100%	
<u>Europe du Sud</u>			
Nexans Iberia SL	100%	100%	
Nexans Italia SpA	100%	100%	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100%	100%	
Nexans Intercablo SpA	100%	100%	
Nexans Hellas SA ²	71,75%	71,75%	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100%	100%	

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
---------------------------------------	--------------------------------	------------------------------	---

Europe de l'Est

Nexans Russia	100%	100%
---------------	------	------

Amérique du Nord

Nexans Canada Inc	100%	100%
Nexans USA Inc	100%	100%
AmerCable Holdings, Inc	100%	100%
Nexans Energy USA Inc	100%	100%
Berk-Tek LLC	100%	100%
Nexans Aerospace USA LLC	100%	100%
Nexans High Voltage USA Inc	100%	100%

Amérique du Sud

Nexans Indelqui	100%	100%	
Optel S.A	100%	100%	
Invercable	100%	100%	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100%	100%	
Colada Continua S.A	41%	41%	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100%	100%	
Indeco Peru	96%	96%	
Cobrecon	33,33%	32,00%	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100%	100%	

Afrique et Moyen-Orient

Liban Câbles SAL	90%	90%	
International Cables Company Ltd	97,87%	88,08%	
Nexans Maroc ²	83,59%	83,59%	
Sirmel Maroc	83,50%	69,80%	
Cabliance Maroc	50%	50%	Mise en équivalence
Qatar International Cable Company	30,33%	30,33%	Mise en équivalence

Asie-Pacifique

Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	100%	100%
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100%	100%
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	100%	100%
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co., Ltd	75%	75%
Nexans Korea Ltd	99,52%	99,51%
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	98,10%	97,90%
Daeyoung Cable	100%	99,51%
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	100%	100%
Nippon High Voltage Cable Corporation	66%	66%
OLEX Australia Pty Ltd	100%	100%
OLEX New Zealand Ltd	100%	100%

¹ Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

² Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

³ Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} Octobre 2008.

⁴ Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie et au Mexique.

⁵ Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

⁶ Nexans Re est la société de réassurance du Groupe.

Note 33 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.